



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
16.01.2002 Bulletin 2002/03

(51) Int Cl.7: **B65F 1/06**, B65F 1/08,  
B65F 1/16

(21) Numéro de dépôt: **01460045.6**

(22) Date de dépôt: **04.07.2001**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeurs:  
• **Bineau, Stéphane**  
**49000 Ecoflant (FR)**  
• **Supper, Didier**  
**53000 Laval (FR)**  
• **Sevin, Alexis**  
**53160 Jublains (FR)**

(30) Priorité: **06.07.2000 FR 0008827**

(71) Demandeur: **ROSSIGNOL S.A.**  
**53150 Montsurs (FR)**

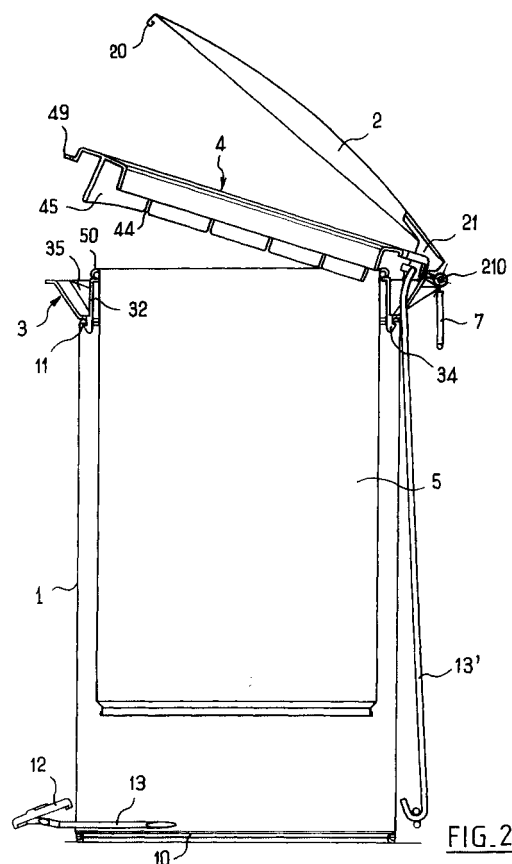
(74) Mandataire: **Le Faou, Daniel**  
**Cabinet Regimbeau 11, rue Franz Heller, CS**  
**50605**  
**35706 Rennes Cédex 7 (FR)**

(54) **Poubelle destinée à recevoir un sac souple de collecte des déchets**

(57) L'invention concerne une poubelle destinée à recevoir un sac souple de collecte de déchets, dit « sac poubelle ».

Cette poubelle est remarquable en ce qu'elle comprend :

- un corps creux (1),
- un couvercle articulé (2) permettant d'obturer ledit corps creux (1),
- une collerette périphérique (3) fixée sur le rebord supérieur de ce corps creux (1) et destinée à recevoir le bord supérieur du sac poubelle,
- des moyens articulés de maintien (4) du bord supérieur du sac poubelle à l'intérieur de ladite collerette (3), et
- un seau (5) destiné à être placé à l'intérieur dudit corps creux (1) et à recevoir le fond dudit sac poubelle, ce seau (5) présentant un rebord supérieur (50), roulé sur lui-même vers l'extérieur et adapté pour reposer sur le chant de la paroi intérieure (32) de ladite collerette (3).



## Description

**[0001]** La présente invention concerne une poubelle de collecte des ordures, notamment une poubelle domestique de collecte des déchets ménagers.

**[0002]** On connaît déjà d'après l'art antérieur de nombreuses poubelles de ce type.

**[0003]** Dans sa forme la plus simple, une telle poubelle comprend un seau susceptible d'être obturé par un couvercle. L'utilisateur place généralement un sac souple de réception des déchets, dit « sac poubelle », à l'intérieur de ce seau. Il replie ensuite le bord supérieur de ce sac par dessus le haut du seau, le sac étant maintenu en place uniquement par le couvercle.

**[0004]** Ce type de poubelle présente plusieurs inconvénients.

**[0005]** Tout d'abord, lorsque l'utilisateur retire le couvercle pour déposer un déchet lourd et/ou volumineux à l'intérieur du sac poubelle, ce dernier, qui n'est plus maintenu par le couvercle, est généralement entraîné vers le fond du seau, ce qui oblige l'utilisateur à le remettre en place.

**[0006]** Pour pallier cet inconvénient, on connaît déjà d'après le document WO 99/24332, une poubelle comprenant un seau, un sac poubelle et un couvercle, le bord supérieur du sac poubelle étant replié vers l'extérieur, par dessus le rebord du seau. Cette poubelle comprend en outre, un anneau de fixation du sac poubelle qui s'intercale entre le seau et le couvercle et qui vient s'emboîter sur le rebord du seau en pinçant et en maintenant ainsi la partie supérieure du sac poubelle quelle que soit la position du couvercle.

**[0007]** Un dispositif semblable est divulgué dans le document GB 2 046 694 où le seau est remplacé par un simple support annulaire du sac destiné à être fixé sur un mur ou la paroi intérieure d'un placard.

**[0008]** Toutefois, dans ces deux dispositifs de l'art antérieur, le bord supérieur du sac poubelle dépasse autour de la totalité de la périphérie extérieure du seau, ce qui est ni esthétique, ni hygiénique.

**[0009]** En effet, lors de l'utilisation de ce type de poubelle, des déchets peuvent tomber et s'accumuler dans des replis de la partie supérieure du sac poubelle, se trouvant à l'extérieur du seau. Lorsque le sac poubelle est plein et que l'utilisateur souhaite l'enlever et le fermer à l'aide d'un lien, il risque d'une part de faire tomber sur le sol, les déchets accumulés dans la partie supérieure froissée du sac et d'autre part de se mettre des déchets sur les mains, ce qui est à la fois désagréable et non hygiénique.

**[0010]** On connaît également d'après le document WO 82/02701, un conteneur ignifuge pour sac poubelle, comprenant un corps en forme de parallépipède rectangle et un couvercle articulé destiné à obturer celui-ci. Ce corps présente sur la périphérie intérieure de son rebord supérieur, un canal en « U », ouvert vers le haut, destiné à recevoir le bord supérieur du sac poubelle. Un étrier de fixation en « U » est monté à l'intérieur de ce

canal. Il est articulé de façon à pouvoir pivoter entre une position fermée dans laquelle il coince le bord supérieur du sac à l'intérieur du canal et une position ouverte dans laquelle, il ne maintient plus le bord du sac et permet ainsi le remplacement de ce dernier.

**[0011]** Ce dispositif permet de fixer le sac poubelle. Toutefois, et comme on peut le constater sur les figures 1 et 2 de ce document, en cours d'utilisation, des déchets peuvent toujours s'accumuler sur le bord supérieur du sac et à l'intérieur du canal en « U ». On retrouve alors les problèmes d'hygiène évoqués ci-dessus.

**[0012]** On connaît enfin d'après le document DE-3 928 826, une poubelle présentant un corps creux muni d'une gouttière de réception du bord supérieur du sac poubelle, cette gouttière étant obturée par un cache. Toutefois, cette poubelle n'est pas destinée à recevoir un seau. Or la présence d'un tel seau est pratique en cas de rupture du sac.

**[0013]** L'invention a pour but de résoudre les problèmes évoqués précédemment et de fournir une poubelle hygiénique, esthétique et qui soit également simple et pratique à utiliser.

**[0014]** Ce but est atteint à l'aide d'une poubelle destinée à recevoir un sac souple de collecte de déchets, dit « sac poubelle ».

**[0015]** Cette poubelle est remarquable en ce qu'elle comprend :

- un corps creux,
- un seau présentant un rebord supérieur, par exemple roulé sur lui-même, tourné vers l'extérieur, ce seau étant destiné à être placé à l'intérieur dudit corps creux, et à recevoir le fond dudit sac poubelle,
- un couvercle articulé permettant d'obturer le corps creux,
- une collerette périphérique fixée sur le rebord supérieur de ce corps creux, qui a la forme d'une gouttière annulaire en forme de gorge qui est ouverte vers le haut et située le long de la périphérie du rebord supérieur dudit corps creux, cette gorge étant destinée à recevoir le bord supérieur du sac poubelle, et que :
- d'une part, elle comporte des moyens de maintien du bord supérieur du sac poubelle à l'intérieur de ladite gorge, ces moyens de maintien étant mobiles entre une première position dans laquelle ils maintiennent ledit bord à l'intérieur de ladite gorge et une deuxième position dans laquelle ils libèrent ce bord, ces moyens de maintien comprenant un cache obturant l'ouverture de ladite gorge de réception, de façon à définir un logement fermé recevant le bord supérieur dudit sac lorsque lesdits moyens de maintien sont dans la première position,
- d'autre part, le seau est adapté pour reposer et se positionner, par son rebord supérieur sur le chant de la paroi intérieure de ladite collerette.

**[0016]** Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- le cache se prolonge sur au moins une partie de sa périphérie intérieure par au moins une jupe de protection, cette jupe s'étendant depuis ledit cache vers l'intérieur et le bas de la poubelle, en recouvrant au moins partiellement la face extérieure du bord intérieur de la gorge périphérique, le rebord supérieur du seau et la face intérieure supérieure du sac poubelle, lorsque lesdits moyens de maintien sont dans ladite première position ;
- les moyens de maintien du bord supérieur du sac poubelle comprennent des lamelles longitudinales, disposées sous le cache, séparées entre elles par des fentes verticales, ces lamelles étant destinées à pénétrer à l'intérieur de ladite gorge de réception du bord du sac poubelle, pour coincer ledit sac, et les fentes étant prévues pour coopérer avec des nervures verticales radiales s'étendant à l'intérieur de ladite gorge de réception ;
- la collerette périphérique est amovible ;
- les moyens de fixation de la collerette comprennent des doigts d'arrêt flexibles, aptes à coopérer avec le rebord supérieur dudit corps creux, roulé sur lui-même vers l'intérieur ;
- les moyens de maintien du bord supérieur du sac poubelle sont portés par un abattant articulé, constitué par un élément plat formant le cache, dont la forme correspond à celle de l'ouverture de la gorge de réception et sous lequel sont prévues lesdites lamelles longitudinales, séparées par les fentes ;
- le couvercle et l'abattant sont articulés autour d'un axe de rotation commun porté par la collerette ;
- le couvercle peut être ouvert par une commande à pédale ;
- le seau comporte une anse montée à l'extérieur de sa paroi latérale et les tourillons d'articulation de l'anse sont positionnés à l'intérieur du rebord supérieur du seau, à travers des perçages prévus dans la partie extérieure dudit rebord roulé.

**[0017]** L'invention concerne également un assemblage d'obturation d'un corps creux destiné à recevoir un sac souple de collecte des déchets, dit « sac poubelle », comprenant :

- une collerette périphérique amovible, en forme de gorge ouverte vers le haut, et qui, d'une part, est munie de moyens aptes à assurer sa fixation sur le rebord supérieur dudit corps creux et présentant à l'intérieur de ladite gorge, une série de nervures verticales radiales, et, d'autre part, possède une paroi intérieure dont le chant est adapté au positionnement du rebord supérieur d'un seau destiné à être placé à l'intérieur du corps creux et à recevoir le fond dudit sac poubelle,
- un abattant comprenant un élément plat formant un cache dont la forme correspond à celle de l'ouverture de la gorge de réception de ladite collerette et sous lequel sont prévues des lamelles longitudina-

les séparées par des fentes, les lamelles étant destinées à pénétrer dans la gorge et les fentes à chevaucher les nervures verticales radiales de ladite collerette, et

- 5 - un couvercle, ces trois éléments étant articulés autour d'un axe de rotation commun.

**[0018]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple illustratif et non limitatif, cette description étant faite en faisant référence aux dessins joints dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale de la poubelle selon l'invention,
- la figure 2 est une vue similaire à la figure 1 mais dans laquelle le couvercle et l'abattant de la poubelle sont légèrement ouverts ;
- la figure 3 est une vue éclatée, en coupe radiale de la collerette et de l'abattant de la poubelle selon l'invention ;
- la figure 4 est une vue de détail, agrandie, d'une partie de la figure 1 sur laquelle on a représenté le sac de collecte des ordures ;
- la figure 5 est une vue partielle, en perspective, du seau ; et
- la figure 6 est une vue en perspective d'une partie du couvercle, de la collerette et de l'abattant, au niveau de la charnière d'articulation du couvercle et de l'abattant, dans laquelle une partie de l'abattant a été tronquée.

**[0019]** Dans la suite de la description et des revendications, les termes « haut », « bas », « supérieur », « inférieur », « vertical » ou « horizontal » font référence à la position verticale normale d'utilisation de la poubelle.

**[0020]** Comme illustré sur les figures 1 et 2, la poubelle selon l'invention comprend un corps creux 1, un couvercle 2, une collerette 3, un abattant 4 et un seau 5.

**[0021]** Comme illustré en figure 4, cette poubelle est destinée à recevoir un sac souple 6 de collecte des déchets, dénommé « sac poubelle » dans la suite de la description et des revendications, réalisé généralement en matière plastique telle que du polyéthylène.

**[0022]** Comme illustré en figure 2, le corps creux 1 est un cylindre ouvert à ses deux extrémités, réalisé de préférence en métal ou éventuellement en matière plastique rigide.

50 **[0023]** Son extrémité inférieure est obturée totalement par un fond 10 circulaire ou partiellement par un simple anneau ouvert en son centre.

**[0024]** Son rebord supérieur 11 est roulé sur lui-même vers l'intérieur dudit corps, de façon à former un renflement apte à coopérer avec la collerette 3, comme cela sera décrit plus en détail ultérieurement.

55 **[0025]** Le corps cylindrique 1 peut être obturé par le couvercle 2 de forme circulaire présentant un rebord pé-

riphérique 20. Ce couvercle est généralement fabriqué dans le même matériau que le corps creux 1.

**[0026]** Ce couvercle 2 est articulé à l'aide d'une charnière 21 (qui apparaît mieux en figure 6), autour d'un axe de rotation 210. De façon classique, la charnière 21 comprend deux flasques 211, 211', disposés aux deux extrémités de l'axe 210, ce dernier étant supporté par la collerette 3, d'une façon qui sera décrite ultérieurement.

**[0027]** La poubelle comprend également de façon avantageuse, une poignée de manutention 7, constituée par un fil métallique dont les deux extrémités sont repliées respectivement à l'intérieur des deux extrémités de l'axe 210.

**[0028]** Le couvercle 2 articulé est susceptible d'occuper une position fermée (voir figure 1), dans laquelle il obture la partie supérieure de la poubelle et une position ouverte selon un angle plus ou moins grand (voir figure 2), dans laquelle il permet à l'utilisateur d'accéder à l'intérieur de la poubelle pour y déposer ses déchets.

**[0029]** Dans le mode de réalisation de l'invention représenté sur ces deux figures, l'ouverture du couvercle 2 s'effectue à l'aide d'une commande par pédale 12 et de tringles 13, 13' associées. Ce dispositif d'ouverture du couvercle est connu de l'homme du métier et ne sera donc pas décrit davantage.

**[0030]** En outre, de façon avantageuse, l'ouverture du couvercle peut s'effectuer avec un dispositif tel que celui décrit dans le document NL 1 005 057, incorporé ici par référence. Dans ce cas, (voir la figure 6), la charnière 21 présente en outre une aile centrale 212, venue de matière avec ladite charnière, s'étendant sensiblement perpendiculairement à la surface du couvercle 2, entre les deux flasques 211, 211'. Cette aile 212 présente un orifice 213 en forme de banane, dans lequel est introduit l'extrémité de la tringle 13'. Ce dispositif permet à l'utilisateur, comme décrit dans le document NL 1 005 057, d'ouvrir le couvercle 2 selon un angle inférieur à 90°, par pression du pied sur la pédale 12 ou selon un angle supérieur à 90°, à l'aide de la main.

**[0031]** Dans d'autres variantes de réalisation non représentées sur les figures, le couvercle 2 peut être ouvert simplement à l'aide de la main. Il peut également être ouvert par une commande actionnée par l'ouverture d'une porte du placard lorsque la poubelle est placée à l'intérieur d'un placard. Dans ces deux cas, la pédale 12 et les tringles 13, 13' sont alors supprimées.

**[0032]** Selon les caractéristiques remarquables de l'invention, la poubelle comprend une collerette 3 coopérant avec un abattant 4, ces deux pièces étant avantageusement réalisées en polypropylène.

**[0033]** Comme illustré sur les figures 3, 4 et 6, la collerette 3 est une gouttière annulaire en forme de canal ou gorge 30 destinée à recevoir le bord supérieur du sac poubelle 6.

**[0034]** Cette gorge 30 est ouverte vers le haut et présente une coupe en « V », toutefois elle pourrait également avoir une autre forme, en « U » par exemple. Plus

précisément, elle présente un fond 31, une paroi intérieure verticale 32 et une paroi extérieure 33, évasée vers le haut.

**[0035]** Cette collerette 3 présente des moyens de fixation sur le corps creux 1. Ces moyens sont constitués par plusieurs doigts d'arrêt 34, (voir figures 3 et 4), répartis uniformément à l'extérieur de la gorge 30, sur la face inférieure du fond 31. Ces doigts d'arrêt 34 présentent une partie concave 340, ouverte vers l'extérieur, conçue pour coopérer avec le rebord supérieur 11 du corps creux. Le fait que la collerette 3 soit réalisée en matière plastique donne suffisamment d'élasticité aux doigts 34 pour permettre de « clipser » ladite collerette sur le rebord supérieur 11 du corps creux 1.

**[0036]** La collerette 3 est en outre munie de plusieurs nervures 35, verticales, radiales, réparties uniformément à l'intérieur de la gorge 30.

**[0037]** Comme illustré sur les figures 3 et 6, la collerette 3 présente en outre deux flasques 36, 36', destinés à maintenir l'axe de rotation 210 du couvercle 2. Les deux flasques 36, respectivement 36' sont disposés à l'extérieur des deux flasques 211, respectivement 211', parallèlement à ceux-ci.

**[0038]** Lorsque le couvercle 2 est fermé, son rebord 20 repose sur le chant 330 de la paroi extérieure 33 de la gorge.

**[0039]** Comme illustré en figures 3 et 6, l'abattant 4 a la forme d'une gouttière annulaire, ouverte vers le bas et présentant en coupe la forme d'un « U ». Plus précisément, l'abattant 4 comprend une partie annulaire sensiblement plane 40 formant un cache, une paroi latérale intérieure ou jupe 41, sensiblement verticale, s'étendant vers le bas et une paroi latérale extérieure 42, moins haute que la jupe 41.

**[0040]** En outre, l'abattant 4 présente une nervure 43 en forme de cylindre, s'étendant verticalement vers le bas depuis la face inférieure du cache 40. Ce cylindre 43 présente une pluralité de fentes verticales 44, réparties régulièrement sur sa périphérie et définissant entre elles des lamelles 45 en arc de cercle. Comme illustré en figure 3, ces fentes 44 s'étendent depuis le bord inférieur du cylindre 43, sensiblement jusqu'à la moitié de la hauteur de celui-ci.

**[0041]** Comme illustré en figures 3 et notamment 6, l'abattant 4 est articulé autour de l'axe de rotation 210, porté par la collerette 3. A cet effet, il présente deux flasques parallèles 46, 46', s'étendant depuis la base de la paroi latérale extérieure 42. Ces deux flasques 46, 46' sont positionnés respectivement aux deux extrémités de l'axe de rotation 210, au voisinage des flasques 211, 211' du couvercle 2. Comme illustré en figure 6, on trouve donc successivement depuis l'extérieur vers l'axe de rotation 210, le flasque 36, (respectivement 36') de la collerette 3, le flasque 211, (respectivement 211') du couvercle 2 et le flasque 46, (respectivement 46') de l'abattant 4.

**[0042]** Le couvercle 2 et l'abattant 4 sont donc articulés autour d'un axe de rotation commun 210, porté par

la collerette 3.

**[0043]** Comme illustré en figure 6, deux fentes 47, 47' sont ménagées dans la paroi latérale extérieure 42 et dans une partie du cache 40, pour le passage des deux flasques 211, 211' de la charnière 21 du couvercle.

**[0044]** Une découpe 48 est également pratiquée dans la paroi latérale extérieure 42 et dans une partie du cache 40, entre les deux fentes 47 et 47', pour le passage de l'aile centrale 212 du couvercle 2.

**[0045]** Enfin, comme on peut le voir en figure 3, un organe de préhension 49, tel qu'une languette, est prévu sur l'abattant 4, à la base de la paroi latérale extérieure 42, en une position diamétralement opposée à celle de la découpe 48 et de l'axe d'articulation 210. Cette languette 49 permet à l'utilisateur de soulever plus facilement l'abattant 4, comme illustré en figure 2.

**[0046]** Afin de recevoir cette languette de préhension 49, lorsque l'abattant 4 repose sur la collerette 3, (voir figures 3 et 4), une découpe 37 est prévue sur le chant 330 de la paroi extérieure 33 de la collerette 3, en regard de ladite languette de préhension 49.

**[0047]** Enfin, la poubelle selon l'invention comprend avantageusement un seau 5, réalisé en métal ou en matière plastique, destiné à recueillir les déchets ou des écoulements de liquide en cas de rupture du sac 6. En outre, ce seau isole le sac 6 du mécanisme d'ouverture du couvercle 2 avec une pédale, lorsque celui-ci est présent.

**[0048]** Le seau 5 est cylindrique. Comme illustré en figure 5, le rebord supérieur 50 du seau est roulé sur lui-même, vers l'extérieur. Ce rebord 50 permet de positionner le seau 5 sur le chant 320 de la paroi intérieure 32 de la collerette 3.

**[0049]** Ce seau 5 comporte une anse 51, extérieure au seau, ce qui permet de ne pas gêner l'introduction du sac 6 dans la poubelle.

**[0050]** Les tourillons 52 d'articulation de l'anse 51 sont positionnés à l'intérieur du rebord 50 roulé sur lui-même, à travers des perçages 53, prévus à cet effet dans la partie extérieure du rebord 50. Ainsi, le sac 6 ne risque pas de se déchirer sur les tourillons lors de sa mise en place, puisque ceux-ci sont cachés.

**[0051]** Le montage et l'utilisation de la poubelle selon l'invention vont maintenant être expliqués en détail.

**[0052]** On notera tout d'abord que le couvercle 2, l'abattant 4 et la collerette 3, reliés ensemble par l'intermédiaire de l'axe de rotation 210 constituent un sous-ensemble indépendant, susceptible d'être enlevé du corps 1 pour le nettoyage de l'intérieur de celui-ci.

**[0053]** Lors de l'utilisation normale de la poubelle, la collerette 3 est « clipsée » sur le corps creux 1, par l'intermédiaire des doigts d'arrêt 34 coopérant avec le rebord supérieur 11 dudit corps.

**[0054]** L'utilisateur ouvre le couvercle 2 et soulève l'abattant 4 (voir figure 2), puis il introduit le seau 5 à l'intérieur du corps 1, de façon que le rebord 50 dudit seau repose sur le chant 320 de la paroi intérieure 32 de la collerette 3.

**[0055]** Il dispose ensuite le sac 6 comme illustré en figure 4, de façon que le bord supérieur du sac se trouve dans la gorge de réception 30 de la collerette 3 et que le fond du sac se trouve dans le seau 5.

**[0056]** L'utilisateur rabat ensuite l'abattant 4 sur la collerette 3, dans la position illustrée sur les figures 1, 4 et 6. Dans cette position, les lamelles longitudinales 45 sont placées dans la gorge en « V » 30 et les fentes 44 viennent chevaucher les nervures radiales 35. Ces éléments constituent les moyens de maintien du bord supérieur du sac poubelle 6.

**[0057]** Dans cette position, et comme on peut le voir en figure 6, la base de la paroi extérieure 42 de l'abattant 4 repose en haut de la surface intérieure de la paroi extérieure 33 de la collerette 3. Ceci permet au rebord 20 du couvercle 2 de reposer sur le chant 330 de la paroi extérieure 33 lorsque le couvercle est fermé.

**[0058]** En outre, la partie annulaire plane 40 ou cache de l'abattant 4 obture l'ouverture de la gorge en « V » 30. L'abattant 4 et la collerette 3 constituent donc un logement fermé de réception du bord supérieur du sac poubelle 6, lorsque l'abattant 4 est en position fermée. Ceci permet donc non seulement de maintenir le bord du sac 6 pour empêcher ce dernier de descendre à l'intérieur du seau 5, mais également d'éviter que des déchets ne se déposent sur le bord supérieur du sac 6 en souillant celui-ci.

**[0059]** Toujours dans la position fermée de l'abattant 4, et comme illustré en figure 4, on peut constater que la jupe 41 recouvre le haut de la paroi intérieure 32 de la collerette 3, le rebord 50 du seau 5 et la partie supérieure du sac 6.

**[0060]** La hauteur de cette jupe 41 peut être augmentée pour protéger davantage le haut du sac poubelle 6. Cette jupe 41 peut également être légèrement inclinée simultanément vers le bas et l'intérieur de la poubelle, pour présenter une forme en entonnoir et guider ainsi les déchets vers le centre du sac poubelle 6.

**[0061]** Lorsque le sac 6 est plein, l'utilisateur à juste à ouvrir le couvercle 2, à soulever l'abattant 4 et à retirer le sac poubelle 6 qu'il pourra prendre facilement sans risquer de se salir les mains.

**[0062]** Grâce à ces caractéristiques de l'invention, on obtient une poubelle esthétique et hygiénique.

**[0063]** Dans toute la description qui précède, la poubelle a été décrite comme ayant un corps et un seau cylindriques et un couvercle, un abattant et une collerette circulaires. Toutefois, il est évident qu'une telle poubelle pourrait parfaitement avoir une autre forme, par exemple une forme de parallélépipède rectangle, l'homme du métier pouvant alors adapter en conséquence les formes des différents éléments constitutifs de cette poubelle.

## Revendications

1. Poubelle destinée à recevoir un sac souple (6) de

collecte de déchets, dit « sac poubelle », **caractérisé par le fait que** qu'elle comprend :

- un corps creux (1),
- un seau (5) présentant un rebord supérieur (50) par exemple roulé sur lui-même, tourné vers l'extérieur, ce seau étant destiné à être placé à l'intérieur dudit corps creux (1), et à recevoir le fond dudit sac poubelle (6),
- un couvercle articulé (2) permettant d'obturer le corps creux (1),
- une collerette périphérique (3) fixée sur le rebord supérieur de ce corps creux (1), qui a la forme d'une gouttière annulaire en forme de gorge (30) qui est ouverte vers le haut et située le long de la périphérie du rebord supérieur (11) dudit corps creux, cette gorge étant destinée à recevoir le bord supérieur du sac poubelle (6), et que :
  - d'une part, elle comporte des moyens de maintien (4) du bord supérieur du sac poubelle à l'intérieur de ladite gorge (30), ces moyens de maintien (4) étant mobiles entre une première position dans laquelle ils maintiennent ledit bord à l'intérieur de ladite gorge (30) et une deuxième position dans laquelle ils libèrent ce bord, ces moyens de maintien (4) comprenant un cache (40) obturant l'ouverture de ladite gorge de réception (30), de façon à définir un logement fermé recevant le bord supérieur dudit sac (6) lorsque lesdits moyens de maintien (4) sont dans la première position,
  - d'autre part, le seau (5) est adapté pour reposer et se positionner, par son rebord supérieur (50) sur le chant (320) de la paroi intérieure (32) de ladite collerette (3).

2. Poubelle selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le cache (40) se prolonge sur au moins une partie de sa périphérie intérieure par au moins une jupe de protection (41), cette jupe (41) s'étendant depuis ledit cache (40) vers l'intérieur et le bas de la poubelle, en recouvrant au moins partiellement la face extérieure du bord intérieur (32) de la gorge périphérique (30), le rebord supérieur (50) du seau (5) et la face intérieure supérieure du sac poubelle (6), lorsque lesdits moyens de maintien (4) sont dans ladite première position.

3. Poubelle selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** les moyens de maintien (4) du bord supérieur du sac poubelle (6) comprennent des lamelles longitudinales (45), disposées sous le cache (40), séparées entre elles par des fentes verticales (44), ces lamelles (45) étant destinées à pénétrer à l'intérieur de ladite gorge (30) de réception du bord

du sac poubelle, pour coincer ledit sac, et les fentes (44) étant prévues pour coopérer avec des nervures verticales radiales (35) s'étendant à l'intérieur de ladite gorge de réception.

4. Poubelle selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** la collerette périphérique(3) est amovible.

5. Poubelle selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** les moyens de fixation (34) de la collerette comprennent des doigts d'arrêt flexibles, aptes à coopérer avec le rebord supérieur (11) dudit corps creux, roulé sur lui-même vers l'intérieur.

6. Poubelle selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les moyens de maintien (4) du bord supérieur du sac poubelle sont portés par un abattant articulé, constitué par un élément plat (40) formant le cache, dont la forme correspond à celle de l'ouverture de la gorge de réception (30) et sous lequel sont prévues lesdites lamelles longitudinales (45), séparées par les fentes (44).

7. Poubelle selon la revendication 6, caractérisée en ce le couvercle (2) et l'abattant (4) sont articulés autour d'un axe de rotation commun (210) porté par la collerette (3).

8. Poubelle selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** le couvercle (2) peut être ouvert par une commande à pédale (12, 13, 13').

9. Poubelle selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** le seau (5) comporte une anse (51) montée à l'extérieur de sa paroi latérale et **en ce que** les tourillons (52) d'articulation de l'anse sont positionnés à l'intérieur du rebord supérieur (50) du seau (5), à travers des perçages (53) prévus dans la partie extérieure dudit rebord roulé.

10. Assemblage d'obturation d'un corps creux (1) destiné à recevoir un sac souple (6) de collecte des déchets, dit « sac poubelle », comprenant :

- une collerette périphérique (3) amovible, en forme de gorge (30) ouverte vers le haut, et qui, d'une part, est munie de moyens (34) aptes à assurer sa fixation sur le rebord supérieur (11) dudit corps creux (1) et présentant à l'intérieur de ladite gorge, une série de nervures verticales radiales (35), et, d'autre part, possède une paroi intérieure (32) dont le chant (320) est adapté au positionnement du rebord supérieur (50) d'un seau (5) destiné à être placé à l'intérieur du corps creux (1) et à recevoir le fond dudit sac poubelle (6),
- un abattant (4) comprenant un élément plat

- (40) formant un cache dont la forme correspond à celle de l'ouverture de la gorge de réception (30) de ladite collerette (3) et sous lequel sont prévues des lamelles longitudinales (45) séparées par des fentes (44), les lamelles (45) étant destinées à pénétrer dans la gorge (30) et les fentes (44) à chevaucher les nervures verticales radiales (35) de ladite collerette (3), et
- un couvercle (2), ces trois éléments étant articulés autour d'un axe de rotation commun (210).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

7

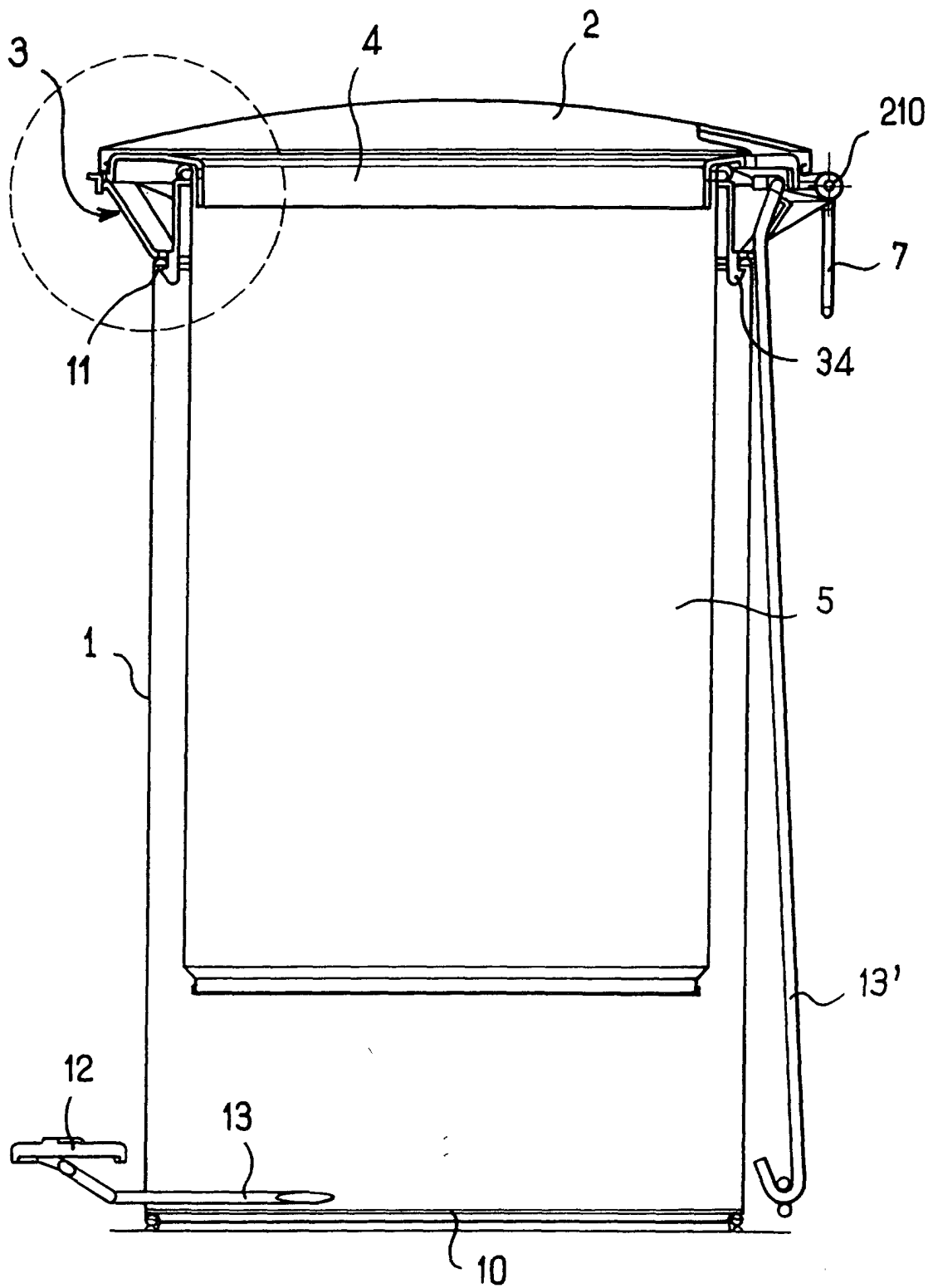


FIG. 1



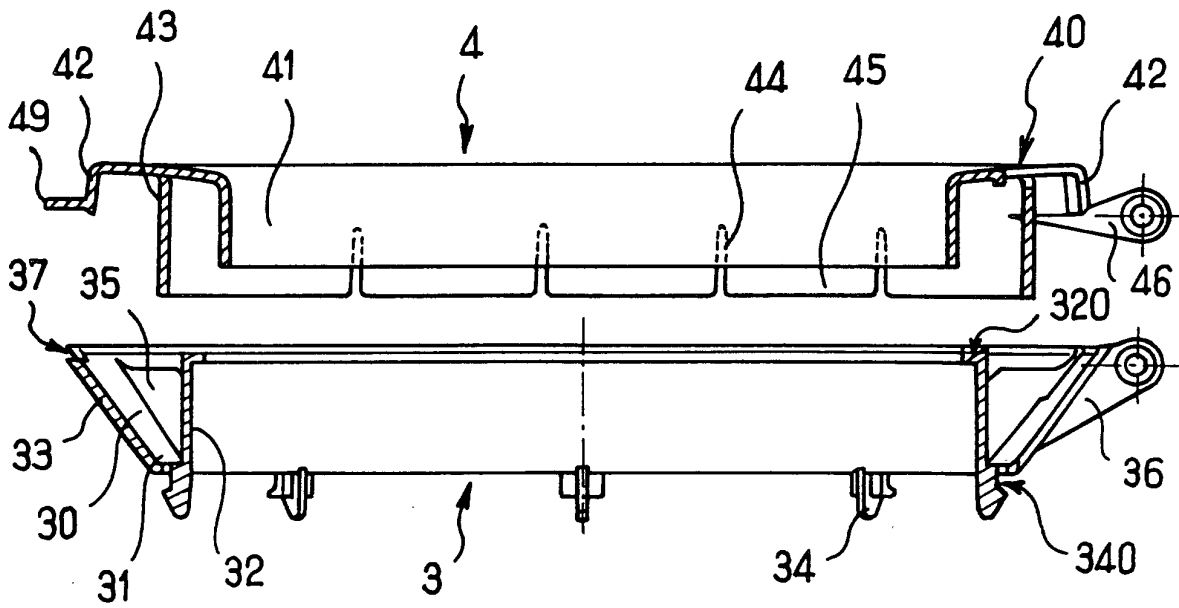


FIG. 3

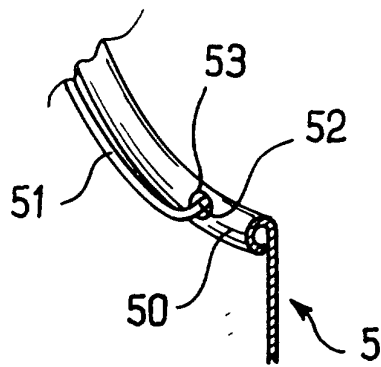


FIG. 5

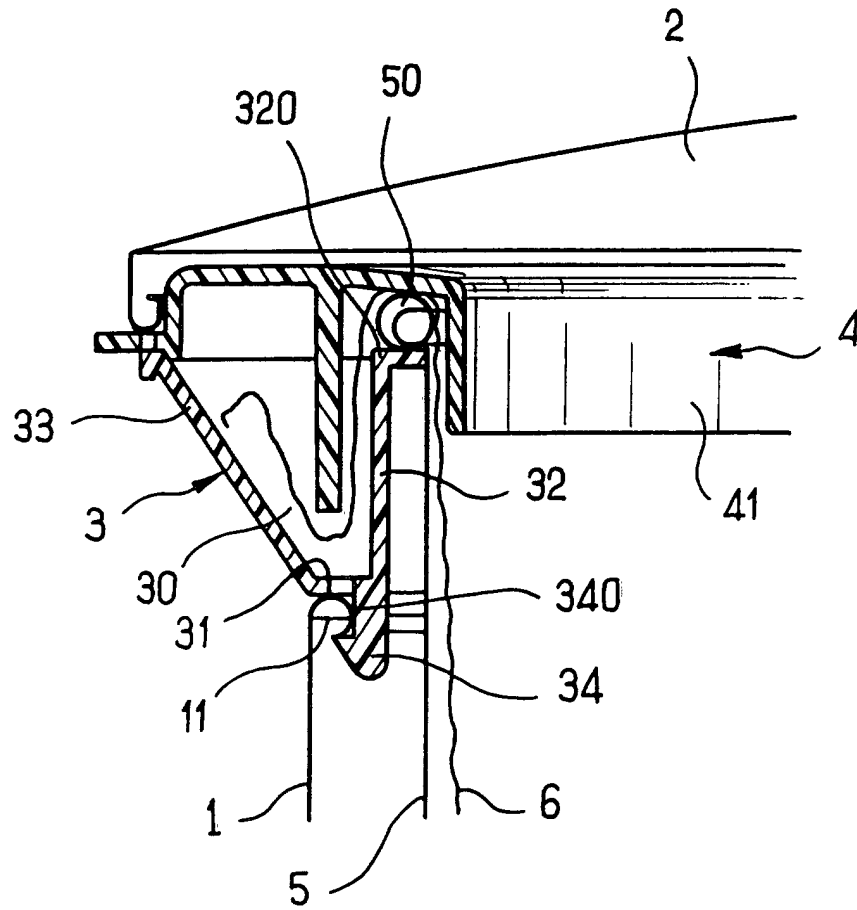


FIG. 4

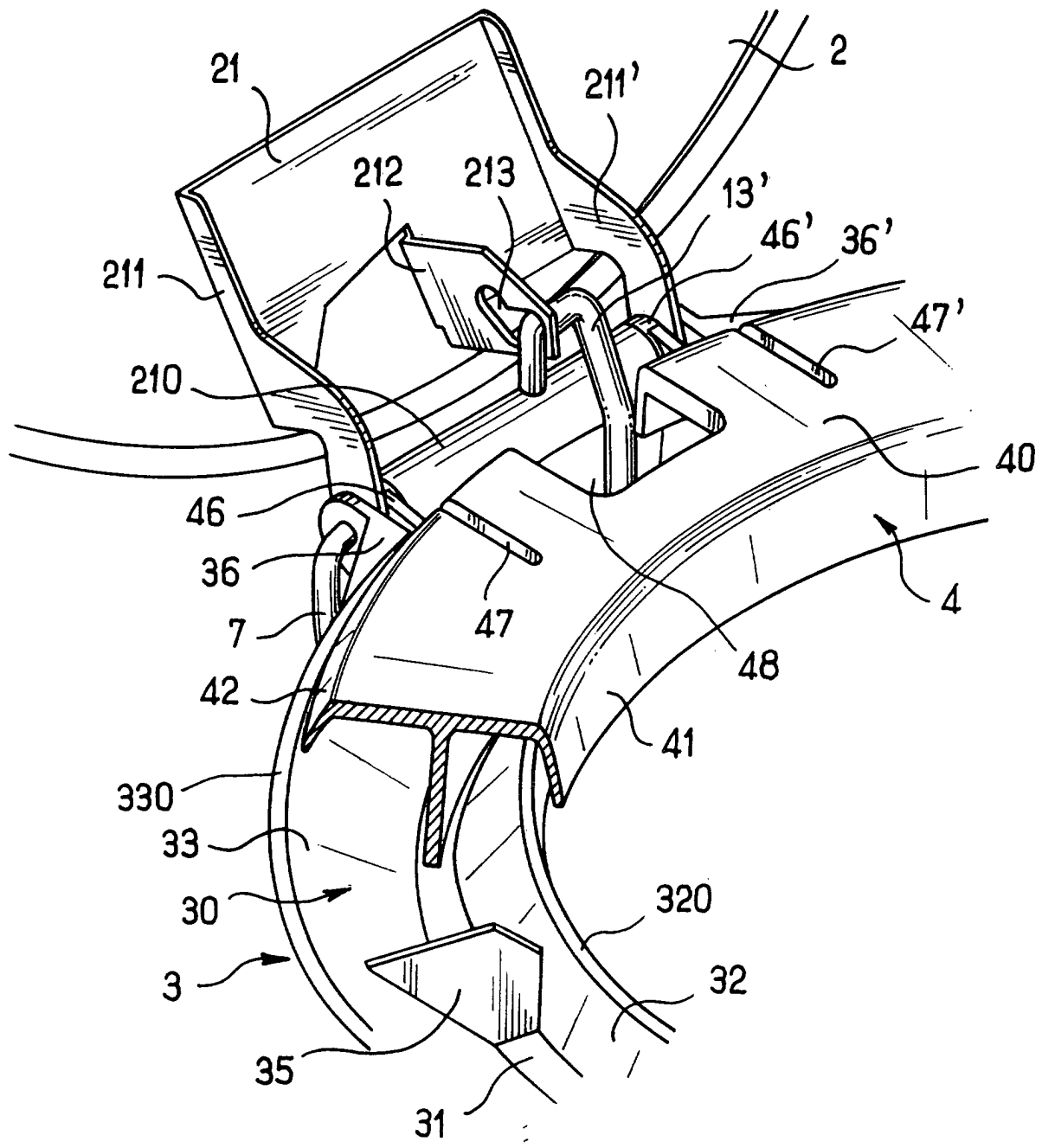


FIG. 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	GB 2 339 676 A (LINPAC MOULDINGS LTD) 9 février 2000 (2000-02-09) * page 7, alinéa 3 - page 8, alinéa 1; figure 1 *	1	B65F1/06 B65F1/08 B65F1/16
A	DE 93 14 268 U (RUDOLPH KLAUS) 9 décembre 1993 (1993-12-09) * figure 3 *	10	
A,D	DE 39 28 826 A (HEFENDEHL HANS FRIEDRICH) 7 mars 1991 (1991-03-07) * figure 3 *	10	
A	DE 88 12 557 U (TIEMANN H) 24 novembre 1988 (1988-11-24)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>LA HAYE</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>17 septembre 2001</b>	Examineur <b>Martínez Navarro, A.</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 46 0045

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-09-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2339676	A	09-02-2000	AUCUN	
DE 9314268	U	09-12-1993	DE 9314268 U1	09-12-1993
DE 3928826	A	07-03-1991	DE 3928826 A1	07-03-1991
DE 8812557	U	24-11-1988	DE 8812557 U1	24-11-1988

EPC FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82